

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Service des ports
04 13 31 21 32

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / M. ERIC LE DISSES**

OBJET : Soutien aux actions d'animation et de promotion - Aide au développement des activités portuaires - Attribution de subventions à des associations - 3ème répartition.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux ports départementaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département a voté lors de la séance du 15 décembre 2017 les crédits nécessaires à son programme d'intervention dans les ports départementaux au titre de l'exercice 2018. Dans ce cadre, les demandes de subventions présentées par la Société Nationale de Sauvetage en Mer, par l'Office de la Mer et par l'association « Les Calfats de l'Escalet » sont soumises à votre approbation.

LA SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER est une association de droit privé (loi 1901) qui a pour vocation de secourir bénévolement et gratuitement les vies humaines en danger en mer et sur le littoral. Elle fonctionne quasi exclusivement grâce à l'engagement de ses 4 400 sauveteurs embarqués, dont 172 dans les Bouches-du-Rhône.

Ses missions s'articulent autour de quatre activités principales : le sauvetage au large, le sauvetage sur le littoral, les missions de sécurité civile et la prévention pour la sécurité en mer. Les moyens mis en œuvre par la SNSM sont répartis entre 187 stations de sauvetage permanentes dont 6 sont implantées sur le littoral des Bouches-du-Rhône (Martigues, Carro, Port-Saint-Louis-du-Rhône, les Saintes-Maries de la Mer, Marseille et La Ciotat). Un Centre de Formation et d'intervention est également installé sur le port départemental de Carro.

Il est proposé d'allouer à la Société Nationale de Sauvetage en Mer une subvention de fonctionnement de 28 000€ au titre du dispositif de soutien aux actions d'animation et de promotion sur les ports départementaux.

Créée en 2012, l'association « LES CALFATS DE L'ESCALET » qui regroupe les propriétaires de bateaux de tradition du Port-Vieux de La Ciotat, contribue à assurer la pérennité et la sauvegarde des bateaux de tradition.

Afin de sensibiliser le grand public à ce patrimoine flottant, elle participe tout au long de l'année à de nombreuses manifestations dans le port et la baie de La Ciotat : conférence et animations lors du salon nautique de La Ciotat, accueil de l'Hermione, concours de pêche, visite du port et parade nocturne lors de la fête de la mer, festival historique 1720, réalisation de la crèche flottante du Port-Vieux de La Ciotat...

L'association mène également des actions visant à mettre en valeur les bateaux de tradition (mise en place de panneaux didactiques sur la construction des barquettes et des panneaux individuels sur les bateaux).

Afin de mettre en lumière le patrimoine maritime des bateaux de tradition, l'association « LES CALFATS DE L'ESCALET » participera le 15 août prochain à la Fête de la Mer qui aura lieu au Port-Vieux de La Ciotat. A cette occasion, de nombreuses festivités sont prévues : parade nautique, bénédiction des bateaux, visite du port, défilé nocturne...

Il est proposé d'allouer à l'association « Les Calfats de l'Escalet » respectivement : une subvention de 1 000€ pour son fonctionnement général et une subvention de 500€ pour l'organisation de la « Fête de la mer » au titre du dispositif de soutien aux actions d'animation et de promotion sur les ports départementaux.

L'OFFICE DE LA MER MARSEILLE PROVENCE est une association loi 1901 qui a pour objectif de faire connaître, de préserver et valoriser la mer et les rivages de la métropole Aix Marseille Provence et d'en favoriser leur utilisation notamment par l'organisation de grandes manifestations de promotion en faveur des activités liées à la mer, qu'elles soient sportives, culturelles, environnementales, éducatives, scientifiques, ludiques, sociales, économiques ou touristiques.

En 2018, cette association se recentre sur quatre manifestations phare : Septembre en mer (mois de promotion de la mer au travers de toutes ses déclinaisons), Régate en vue (découverte du monde de la voile de haute compétition), La Grande Parade 2018 (week-end festif visant à fédérer le monde du nautisme), Le Festival du Livre de la Mer (valorisation de l'identité culturelle maritime de Marseille).

Il est proposé d'allouer à L'OFFICE DE LA MER MARSEILLE PROVENCE une subvention de fonctionnement de 5 000€ au titre du dispositif de soutien aux actions d'animation et de promotion sur les ports départementaux.

Une convention entre le Département et chaque association doit être établie afin de préciser les modalités d'attribution de ces subventions.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL